

# CONTRAT DE LOCATION DE LETTRES LUMINEUSES "LOVE"

---

## Entre les soussignes :

### Le Loueur

G.L Créations  
Rue Chafour 17  
4801 Stembert  
N TVA : BE0749.860.082  
Tel : 0496/637162  
E-mail : info@glcreations.be

### Et le Locataire

Nom et prénom : .....  
Adresse complète : .....  
Téléphone : .....  
Adresse e-mail : .....  
N de carte d'identité : .....

Le présent contrat est conclu aux conditions suivantes :

### **1. Objet de la location**

Le Loueur met à disposition du Locataire un ensemble de 4 lettres lumineuses en bois formant le mot LOVE , comprenant :

- Hauteur : 120 cm par lettre
- Largeur : env. 70-80 cm
- Profondeur : 21 cm
- 11 à 17 ampoules par lettre
- Une rallonge électrique de 3 m par lettre

### **2. Durée de la location**

La location prend effet le :

Date et heure de retrait : \_\_/\_\_/20\_\_ a \_\_\_\_\_

et prendra fin le :

Date et heure de retour : \_\_/\_\_/20\_\_ a \_\_\_\_\_

Toute restitution tardive donnera lieu à une pénalité de 20 par jour de retard, prélevée sur la caution.

### **3. Transport**

Le transport du matériel est :

- Réalisé par le Locataire
- Réalisé par le Loueur moyennant un supplément convenu au moment de la signature.

Le Locataire s'engage à transporter et stocker le matériel avec précaution.

### **4. Conditions d'utilisation**

- L'utilisation en extérieur est strictement interdite en cas de pluie, et les lettres ne peuvent pas être laissées dehors la nuit (risque de rosée).
- Il est strictement interdit de modifier le système électrique.
- L'utilisation est autorisée a des fins privées ou professionnelles.

### **5. Prix et paiement**

Le prix total de la location pour la période mentionnée est de 150 TTC.

Le montant est payable comme suit :

- 150 a la réservation pour bloquer la date.  
En cas d'annulation par le Locataire, 100 seront remboursés et 50 conservés a titre de frais administratifs et indisponibilité du matériel.
- Caution de 350 en liquide lors de l'enlèvement.

La caution est un gage de confiance destiné à couvrir partiellement les éventuels dommages.

Le Locataire demeure responsable de l'intégralité des frais de remise en état ou remplacement, même si ceux-ci dépassent le montant de la caution.

## **6. Pièce d'identité**

Lors de l'enlèvement, le Locataire présentera une pièce d'identité officielle en cours de validité. Une copie pourra être réalisée par le Loueur à titre de preuve d'identité et sera conservée jusqu'au retour complet du matériel et au règlement définitif, puis détruite.

## **7. Responsabilité et assurance**

Le Locataire est seul responsable du matériel dès la prise en charge et pendant toute la durée de la location.

En cas de casse, perte, vol ou détérioration, le Locataire devra rembourser le préjudice dans son intégralité.

La valeur de remplacement totale des 4 lettres est fixée à 2.500 TTC.

## **8. Responsabilité d'utilisation et sécurité**

Le Locataire reconnaît qu'il est seul responsable de l'installation, de l'utilisation et de la surveillance des lettres lumineuses pendant toute la durée de la location.

Le Loueur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage matériel, corporel ou immatériel causé directement ou indirectement par le matériel loué, notamment en cas de :

- Chute des lettres sur des personnes, enfants ou animaux,
- Électrocution, incendie ou tout accident lié à une mauvaise utilisation, un branchement non conforme ou un défaut de surveillance.

Le Locataire s'engage à installer le matériel dans des conditions de sécurité conformes et à s'assurer que celui-ci ne présente pas de risque pour les tiers.

## **9. Tarifs indicatifs des réparations**

En cas de dommages constatés, les frais suivants seront appliqués :

- Ampoule cassée ou manquante : 5,00€ / pièce
- Système électrique hors service : Sur devis
- Lettre abîmée (rayure profonde, peinture) : Sur devis
- Lettre cassée ou inutilisable : 700,00€ / pièce
- Tout autre dommage non listé : Sur devis

Ces montants seront déduits de la caution ou factures séparément si le coût dépasse la caution.

## **10. Responsabilité vis-à-vis des tiers**

Le Locataire est responsable du matériel loué pendant toute la durée de la location, y compris lorsque celui-ci est manipulé ou déplacé par des tiers (invités, prestataires, personnel de salle, enfants, etc.).

Tout dommage, casse, perte ou détérioration causé par un tiers lors de l'événement reste sous la responsabilité du Locataire et pourra donner lieu à une retenue sur la caution ou à une facturation complémentaire.

## **11. Restitution du matériel**

Le matériel doit être restitué complet, propre et en parfait état de fonctionnement au lieu convenu. La caution sera restituée en liquide après vérification complète et paiement de tous frais éventuels.

## **12. Signature et acceptation**

Le Locataire reconnaît avoir lu, compris et accepte l'ensemble des conditions du présent contrat.

Fait à ....., le \_\_/\_\_/20\_\_

Pour le Loueur

Pour le Locataire

Nom : .....  
Signature : .....

Nom : .....  
Signature : .....  
Lu et approuvé en toute lettre